



La conversion vers l'agriculture biologique modifie les conditions de production. L'objectif de cette fiche est de définir ces variations aux niveaux technique et économique à partir du suivi d'une exploitation engagée dans ce mode de production, sur l'année 2012.

Les résultats seront comparés à ceux des exploitations en conventionnel du département et de la région.

## Présentation de l'exploitation

Nous avons pris en référence une exploitation porcine du département qui techniquement se situe dans le tiers supérieur des résultats. L'exploitant détient des porcs depuis 2002 et a décidé de s'installer dans le Lot en truies plein air biologiques 9 ans après. Il a commencé la production de porcelets à partir d'octobre 2011.

On compte en 2012 une quarantaine de truies de race Naïma réparties en 4 bandes de 10 avec 6 semaines d'écart.

14ha parmi les 65 de la SAU sont utilisés pour la partie porcine, le reste est dédié aux brebis.

Il faut savoir que cette exploitation se situe sur du Causse donc il est difficile de cultiver des céréales. Cela explique le fait que l'agriculteur achète toute l'alimentation et la litière (paille pour les cabanes).

L'exploitation a pour projet d'augmenter son cheptel du fait de la formation d'un GAEC à 2 début 2013. Elle passerait à 56 truies en 8 bandes de 7 avec 3 semaines d'écart au lieu de 4 bandes de 14 avec 6 semaines d'écart, pour mieux répartir le travail sur l'année.

Les truies allaitantes disposent d'un parc de 500m<sup>2</sup> avec cabane et les truies gestantes sont en groupe d'une dizaine par parc.

Les animaux produits sont des porcelets vendus au sevrage à des post-sevrageurs engraisseurs, et quelques truies de réformes pour des particuliers.

En bio, les porcelets sont sevrés à l'âge de 6 ou 7 semaines (11,5 à 15 kg environ). En revanche, en conventionnel, ils sont sevrés beaucoup plus tôt : 3 ou 4 semaines (environ 8 kg).

Productivité	BIO	Conv.
Nombre de portées / truie / an	2,1	2,4
Nombre de porcelets sevrés / portée	11,2	11,2
Nombre de porcelets sevrés / truie / an	23,5	27,4
Nombre de porcelets nés totaux / portée	14	14
Nombre de porcelets nés vivants / portée	12,7	13,1
Nombre de porcelets morts nés / portée	1,3	0,9
% perte / nés totaux	20	19,9
% perte / nés vivants	11,8	14,3

On remarque que les résultats techniques sont corrects chez cet éleveur. En effet, il sèvre un même nombre de porcelets par portée et a aussi moins de perte que les conventionnels de la région. Pourtant, les porcelets BIO sont en plein air donc exposés à plus de risques comme les aléas climatiques ou encore les prédateurs. Les conventionnels de la région sèvent 4 porcelets de plus par truie et par an que l'agriculteur BIO. En effet, les mises bas de leur truies sont plus rapprochées étant donné qu'une truie fait 2,4 portées par an en conventionnel contre 2,1 en BIO.

Reproduction	BIO	Conv.
Intervalle entre les mises bas (j)	164,5	149,2
Intervalle sevrage-1ère saillie	4-6j	5,8
Taux de fécondation 1ère saillie (%)	90	90,4
Taux de renouvellement annuel	30	44,1
Âge des truies à la 1ère mise bas (j)	365	374

Chez l'éleveur BIO, la reproduction est gérée de la manière suivante. Au sevrage, la bande de truies est reconstituée avec 1 ou 2 verrats. Deux inséminations artificielles sont faites par truie et les retours de chaleur sont gérés par les verrats. On note une différence pour les truies inséminées en septembre (influence de la photopériode, contre coup des fortes températures estivales) et pour les cochettes qui reçoivent 3 doses d'IA.

Des cochettes ont été achetées la première année. Les suivantes seront issues de l'exploitation.

Deux verrats ont été achetés en 2012, venant d'élevages conventionnels et présentent des difficultés d'adaptation sur le Causse (boiterie) c'est pourquoi l'année suivante l'exploitant prévoit de garder ses propres reproducteurs.

Il faut savoir que dans le cahier des charges BIO, un certain pourcentage de cochettes issues du conventionnel est autorisé (de l'ordre de 20%). Les verrats peuvent quant à eux provenir tous d'élevages conventionnels.

Réforme	BIO	Conv.
Taux de réforme (%)	7	42,3
Nombre de portées par truie réformée	6,5*	5,1

\* Objectif fixé par l'éleveur

Sur l'exploitation biologique, les truies de réformes sont peu nombreuses en 2012 car l'élevage est très jeune (installation en 2011 avec que des cochettes). En temps normal, le taux de réforme serait de 35%.

En conventionnel, les truies sont en bâtiment, ce qui leur confère souvent des problèmes d'aplomb à l'origine de certaines réformes.

Alimentation	BIO	Moyenne GTE
Quantité d'aliment truie/truie (kg)	1 700	1 235
Prix moyen aliment truie (€/t)	470	298
Coût aliment truie/ truie (€)	800	369
Coût aliment truie / porcelet (€)	34	16

Les truies biologiques mangent près de 500kg d'aliment de plus que les conventionnelles. La première explication est qu'elles sont en extérieur donc se dépensent davantage et sont exposées aux variations de températures. Elles ont donc besoin de plus de nourriture. La seconde explication est que les truies passent 6 à 7 semaines en maternité contre 3 à 4 semaines dans les élevages conventionnels. De ce fait, elles consomment deux fois plus d'aliment en période d'allaitement.

De plus, le prix de l'aliment biologique est supérieur de 200€ au conventionnel. C'est pourquoi le coût d'alimentation par truie se retrouve aussi élevé en agriculture biologique.

Economie	BIO	Moyenne GTE
productivité	23,5	23
Prix du porcelet (€)	73,5	37,4
Marge sur coût alimentaire et renouvellement /truie (€)	776,1	351
Coût de revient d'un porcelet (€)	48	29,25

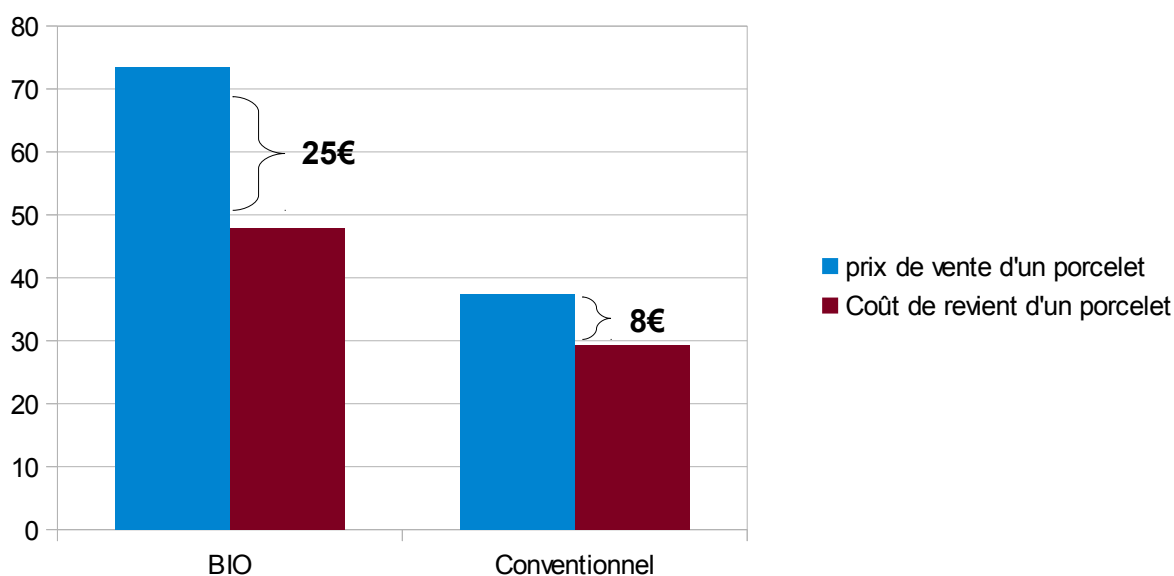
Pour des exploitations de productivités semblables, on constate que la marge sur coût alimentaire et renouvellement par truie est deux fois plus importante en BIO qu'en conventionnel.

Le producteur en agriculture biologique a peu de dépenses pour son installation. L'investissement pour l'atelier s'élève à 38 000€ (clôtures, cabanes, cheptel, quad). Une porcherie conventionnelle permettant d'héberger un même nombre de truies lui coûterait 82 500€ (cheptel compris).

Lors d'une installation en conventionnel, le plein air peut être une solution pour réduire l'investissement de départ. Cependant, le travail est bien plus pénible qu'en bâtiment.

Par ailleurs, les truies ont tendance à fouir c'est pourquoi il faut avoir un terrain adapté (sol filtrant et qui ne s'enfonce pas trop).

### Prix de vente et coût de revient d'un porcelet



Le coût de revient d'un porcelet en agriculture biologique est supérieur d'environ 20€ à celui d'un conventionnel. Cependant, il se vend deux fois plus cher : entre 70 et 80€ contre 35-40€ en conventionnel.

A l'échelle du porcelet, la marge dégagée par l'éleveur est supérieure en BIO qu'en conventionnel (25€ contre 8€).

#### Calcul du coût de la porcherie :

20 places en maternité à 2 000 € la place

30 places bloc-saillie/gestantes à 950 €

14 000 € de cheptel (42 cochettes + 2 verrats)